

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 février 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Lisières de L'Oise, légalement convoqués, se sont réunis à la salle Simone Veil au Complexe Sportif Culturel Intercommunal à Couloisy, sous la présidence de M. Franck SUPERBI.

**Etaient présents :**

**Titulaires :**

Mme Agnès BACHELART, Mme Line DUMORTIER, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Christian DEBLOIS, M. Stéphane DECULTOT, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Karine DUTEIL, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Nicole TUAL (30)

**Absent(s) ayant donné procuration à :**

M. Guillain DE FRANCE donne procuration à M. Franck SUPERBI, M. Stéphane DUTILLOY donne procuration à Mme Florence DEMOUY, M. Alain MAILLET donne procuration à M. Jean-Louis GOURDON, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR donne procuration à Mme Jocelyne BRASSEUR (4)

**Absent(s) et absent(s) excusé(s) :**

M. Laurent BARGADA, Mme Maryse CHAMPEAU, M. Michel KMIEC, M. Michel LEBLANC (4)

**DEL2026-20 Approbation de la convention de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-France**

**Rapporteur : Monsieur Franck SUPERBI**

Fruit d'une longue histoire et aujourd'hui première entreprise de France, l'artisanat est une composante essentielle de l'économie nationale, régionale, mais surtout locale.

Il constitue un vecteur privilégié de développement durable, d'aménagement équilibré du territoire, permettant aux communes de maintenir des services aux populations ainsi qu'une capacité d'attractivité, d'accueil et de fixation de la population. Tourné vers l'avenir, ce secteur économique à part entière recèle des potentiels de développement et d'innovation considérables.

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat – CMA – est un établissement consulaire représentant les intérêts généraux des artisans. Elle est administrée par des artisans élus par leurs pairs.

La CMA, forte de son expertise dans l'accompagnement des entreprises artisanales et la formation aux métiers de l'artisanat, apparaît comme un acteur incontournable du développement économique local. Elle accompagne les candidat-e-s créateurs d'activités artisanales, les artisans, leurs collaborateurs et les apprentis tout au long de leur carrière professionnelle.

Les conditions de mise en œuvre du partenariat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2028 s'articulent autour de 4 axes :

- Organisation d'une permanence décentralisée de la CMA Hauts-de-France au sein de la CCLO
- Visites d'entreprises
- Promouvoir le dispositif des labels qualité
- Actions de communication, réunions d'information, évènements, ...

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, et notamment la compétence développement économique,

**Considérant** le partenariat mis en place depuis plusieurs années entre la CMA Hauts-de-France et la CCLO, et la volonté commune de poursuivre leur soutien aux artisans et notamment pour les accompagner à la création, la reprise ou le développement de leurs activités,

**Considérant** le projet de convention tel qu'annexé à la présente délibération qui prévoit le financement suivant :

L'ensemble des coûts annuels comprend notamment les salaires et charges, frais de déplacement et de structure, autres frais et est évalué à : 12 750 euros annuels.

Le financement sera réparti de la façon suivante :

	2026	2027	2028	TOTAL convention
CMA Hauts-de-France (50 %)	6 375,00 €	6 375,00 €	6 375,00 €	19 125,00 €
CCLO (50 %)	6 375,00 €	6 375,00 €	6 375,00 €	19 125,00 €

Après avoir délibéré, les Membres du Conseil Communautaire ont, Adopté à l'unanimité :

- **Approuvé** la signature de la convention de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-France annexée à la présente délibération,
- **Approuvé** le tableau de financement suivant :

	2026	2027	2028	TOTAL convention
CMA Hauts-de-France (50 %)	6 375,00 €	6 375,00 €	6 375,00 €	19 125,00 €
CCLO (50 %)	6 375,00 €	6 375,00 €	6 375,00 €	19 125,00 €

- **Dit** que les crédits correspondants, visés ci-dessus, sont inscrits au budget pour les années 2026, 2027 et 2028,
- **Autorisé** Monsieur Le Président à la signer ainsi que tous les documents afférents.

Nombre de membres en exercice :	38
Nombre de membres présents :	30
Nombres de suffrages exprimés :	34
Pour :	<p>34</p> <p>Mme Agnès BACHELART, Mme Line DUMORTIER,  Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ,  M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR,  Mme Anne BROCVIELLE, Mme Nathalie CHEVOT,  M. Jean-Claude CORMONT, M. Guillain DE FRANCE,  M. Christian DEBLOIS, M. Stéphane DECULTOT,  Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER,  Mme Florence DEMOUY, Mme Karine DUTEIL,  M. Stéphane DUTILLOY, M. Bernard FAVROLE,  M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL,  M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT,  M. Michaël LEMMENS, Mme Peggy LEWANDOWSKI,  M. Yves LOUBES, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER,  M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY,  M. Franck SUPERBI, Mme Nicole TUAL, Mme Sylvie VALENTE-LE  HIR</p>
Contre :	
Abstention :	
Date de convocation :	19 février 2026



Le Président

M. Franck SUPERBI